

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 JUIN

BULLETIN

M. Ferry a bien fait de parler jeudi ; il a amené à la tribune M. de Mun, qui a prononcé samedi un discours superbe, admirable non-seulement par l'élégance et l'ampleur de la forme, mais par la netteté, par la fermeté des déclarations. Dans ce noble pays de France, rien de plus agréable, de plus utile que la franchise. Vous nous offrez la paix, a dit l'orateur, au nom de qui, au nom de quoi ? Au nom de votre repentir ? — Non ! répond M. Jules Ferry.

Alors, c'est au nom de votre passé ?

L'orateur, dans une énumération écrasante, rappelle le passé de M. Ferry, le programme du candidat en 1869, annonçant les destructions nécessaires, et les actes du ministre accomplissant les destructions promises. L'orateur catholique a eu là des mouvements d'éloquence admirables. M. Ferry, humilié, vaincu, confondu, ne soufflait plus mot.

Après avoir, dans une énumération rapide, cité les actes de tyrannie accomplis par M. Ferry, les religieux expulsés, les pères de famille opprimés, les pauvres exposant l'âme de leurs enfants pour garder un morceau de pain, les riches exilant les leurs pour sauver cette âme précieuse, il a montré le nom de Ferry résumant tous ces attentats contre la liberté, maudit des pères, arrachant des larmes aux mères, exécuté des fils. « Quand un homme d'État a dans son passé de pareilles responsabilités, il ne parle pas d'apaisement, ou il n'en parle qu'au nom de son repentir. »

Or M. Ferry ne se repent pas, il ne désavoue, il ne rétracte rien, alors que veut-il ? Il veut se faire réélire. Les élections approchent, la guerre religieuse n'a plus la vogue d'autrefois et le parti républicain a délégué à la tribune son chef véritable pour dire aux catholiques : Laissez-nous respirer, signons une trêve, nous sommes las, permettez que nous prenions de nouvelles forces, après les élections nous vous livrerons de nouveaux combats.

« Et vous avez cru vraiment, répond M. de Mun, que nous allions accepter cela ? Mais non ! (Applaudissements et rires à droite.) Mais non ! jamais ! »

L'orateur poursuit :

« Il est trop tard, entendez-le bien, il est trop tard ! »

« Les modérés ont donné leur mesure. Tout ce qui a été fait contre nous, toutes les lois, toutes les mesures qui nous ont blessés, tout a été fait par eux, et la vérité, l'histoire de ces dix dernières années, c'est que les radicaux ont ordonné et que les opportunistes ont exécuté. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.) Qui a consenti à toutes les réductions graduelles du budget des cultes ? Qui a supprimé l'inamovibilité des magistrats ? Qui a chassé les Sœurs des hôpitaux ? Qui a détruit l'aumônerie militaire ? Qui, si ce n'est vous ? Vous dites que c'est le radicalisme qui perd la République ; je le veux bien, mais alors c'est le vôtre aussi bien que celui des radicaux : car je vois bien, entre vous, des

compétitions de portefeuilles, des luttes d'influence et de parti, mais des différences de doctrines, de principes, je n'en vois pas. (Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche.) »

C'est là, au point de vue politique, que se trouve le point capital du débat. M. de Mun, au nom de la Droite, repousse tout pacte avec les opportunistes hypocrites aussi bien qu'avec les radicaux ; il les montre animés des mêmes sentiments et les traite avec le même dédain. Les uns et les autres sont liés par un contrat commun, par des œuvres communes. La guerre religieuse, comme le dit l'orateur catholique, a été le ciment de leur union ; c'est la chaîne qui les rive les uns aux autres, la tunique empoisonnée de Nessus qui les brûle et dont ils mourront.

D'une main vigoureuse M. de Mun empoigne ce négociateur cauteleux et le rejette sur la Gauche comme un paquet de linge sale.

« Saluez, dit-il aux républicains, saluez en M. Jules Ferry le représentant incontestable et autorisé de la majorité républicaine. »

La Gauche fait la grimace, elle espérait dupper la Droite ; elle se voit démasquée et reçoit en pleine figure M. Ferry et son impopularité. Cela n'a rien d'agréable. M. Fallières essaie d'ergoter sur les chiffres ; le ministre de l'instruction publique perd son temps et sa peine, l'addition est faite depuis longtemps ; le pays, obligé de la solder, sait à quoi s'en tenir ; il s'agit maintenant de savoir si l'on va arrêter les frais. Non, dit M. Fallières, les républicains vont continuer à laïciser ; « rien ne pourra les faire dévier de la voie dans laquelle ils se sont engagés. » — Alors n'en parlons plus, l'entente est impossible.

M. Le Provost de Launay rétablit les chiffres arrangés à plaisir par M. Ferry et son humble ministre M. Fallières ; puis M. Amagat, se plaçant uniquement sur le terrain libéral, flétrit la laïcisation comme une tyrannie abominable ; il termine en disant : « Que M. Jules Ferry expie donc dans le silence ses erreurs, ses fautes, ses attentats ! »

M. Lockroy remercie M. Ferry d'avoir parlé au nom de tout le parti républicain — merci ! — mais lui reproche amèrement d'avoir traité l'Eglise de pouvoir rival. L'Eglise n'a aucun pouvoir, la République ne lui reconnaît qu'un droit, celui d'obéir à la loi civile.

M. Clémenceau soutient la même thèse avec plus de talent et de vigueur. M. Ferry, dit-il, a parlé de paix religieuse, c'est un tort ; aucune paix n'est possible avec l'Eglise ; « mieux vaut la guerre, mieux vaut la bataille, c'est plus franc, plus loyal. » Il conclut ainsi :

« Je répète ce que j'ai dit l'autre jour.

« Dans le parti républicain, nous nous dirigeons tous vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

« Nous continuerons donc la politique de liberté que nous avons suivie.

« Et puisque vous cherchez les conditions de paix, il n'y en a qu'une : la suprématie définitive et complète du pouvoir civil sur l'Eglise catholique.

« Messieurs, l'autre monde est un domaine assez beau : réglez-y ! »

Vous voyez bien que la journée de samedi a été bonne pour la franchise. H.-A. MARTIN.

On lit dans le Figaro :

« Il n'y a plus à faire l'éloge du talent oratoire de M. le comte de Mun. Depuis longtemps, il est classé parmi les maîtres de la parole. Mais nous croyons que, rarement, il a produit sur son auditoire une impression plus vive et plus profonde.

« Ce discours est un acte ; il emprunte à la gravité des circonstances, à la période critique que nous traversons et dont le sort du pays dépend, une importance qui a frappé tout le monde, amis et adversaires. Il a posé avec une admirable netteté le programme de la prochaine campagne électorale.

« Aux accents de la plus haute éloquence, l'orateur sait allier beaucoup de courtoisie, de bonne grâce et d'esprit. Son tour vif, sa façon pressante et irrésistible d'argumenter, forcent l'attention de ses contradicteurs. Quant à la droite, elle a fait à M. le comte de Mun une ovation enthousiaste, et tous ses membres ont quitté leur place pour venir lui serrer la main quand il est descendu de la tribune. »

MISE EN LIBERTÉ DE MM. LAGUERRE, LAISANT ET DÉROULÈDE

Les objections présentées par les détenus d'Angoulême, sur la matérialité des faits qui leur sont reprochés, soulèvent de telles difficultés que le gouvernement a décidé d'abandonner la procédure des flagrants délits et d'ouvrir à ce sujet une instruction régulière.

Comme conséquence de cette décision, le ministre de la justice a donné ordre de mettre immédiatement en liberté provisoire MM. Déroulède, Laguerre et Laisant.

LES ENTRÉES A L'EXPOSITION

Le chiffre des entrées payantes s'est élevé, pour la journée de lundi 10 juin, à 353,776. C'est le chiffre le plus fort qui ait été atteint jusqu'ici.

NOUVELLES MILITAIRES

LES BRIMADES

Le Conseil de guerre du 3^e corps d'armée a jugé, le 3 juin, une affaire odieuse qui jette un jour attristant sur les scènes dont les chambrées sont trop souvent le théâtre.

Dans la soirée du 21 février dernier, pour un motif futile, une dispute s'élevait entre le soldat Loisel et ses camarades de la chambre n° 46 de la caserne de Beaulieu, à Caen.

Loisel fut martyrisé avec une cruauté sans nom et faillit en mourir. Ses bourreaux, le voyant évanoui, poussèrent la lâcheté jusqu'à le frapper à coups de pommeaux de sabre sur la tête. Le caporal de chambrée, Meaunier, non seulement laissa tout faire, mais prit part lui-même à la brimade.

Le médecin-major, venant visiter Loisel porté malade, diagnostiqua, sur le rapport des hommes : *Aliénation mentale*.

Ce n'est qu'après plusieurs jours de traite-

ment qu'on s'aperçut que Loisel portait sur le corps des traces de violence, et lorsqu'on lui coupa les cheveux, on découvrit alors une fracture du crâne.

Loisel resta dix-sept jours sans pouvoir fournir aucun renseignement sur les causes de son état. Il était complètement aveugle, paralysé du bras droit, et il avait la jambe droite cassée.

Cinquante jours après la scène de sauvagerie dont il fut victime, Loisel put enfin faire le récit des faits et désigner les coupables des actes de sauvagerie auxquels ils s'étaient livrés sur sa personne. Loisel était doux et inoffensif, et on ne lui reprochait que de ne pas régaler assez souvent.

Le soldat Leroy, instigateur des supplices infligés à Loisel, a été condamné à deux ans de prison, le caporal Meaunier à un an, et les autres accusés à des peines variant de six à deux mois.

Le châtimement est rude, mais il était nécessaire. Il fallait qu'un exemple fût fait, qu'une leçon sévère fût donnée à ceux qui se plaisent dans les régiments à maltraiter leurs camarades.

On lit dans l'Echo de Paris :

« Le ministre de la guerre a prononcé la mise en non activité par retrait d'emploi du médecin-major de 4^e classe Bienvenu, chef du service de santé du 36^e de ligne et des salles militaires de l'hospice mixte de Caen.

« Pour prendre cette mesure d'extrême rigueur, M. de Freycinet n'a pas voulu attendre que le général de Guiny, commandant le 3^e corps d'armée, lui fit parvenir le texte du jugement rendu le 8 juin par le conseil de guerre de Rouen.

« L'action disciplinaire du ministre de la guerre va s'exercer dans des conditions de sévérité qui seront de nature à calmer la juste inquiétude du public. Une surveillance constante et des soins éclairés doivent être assurés en tous lieux et en tout temps aux militaires présents sous les drapeaux. Si on l'a oublié à Caen, les autres garnisons auront à cœur de ne pas laisser se produire des négligences dont les résultats peuvent devenir déplorables.

« D'autres mesures de rigueur sont imminentes. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le sectionnement de la ville de Saumur pour les prochaines élections municipales

Pour une fois, que les conservateurs nous permettent de leur dire la vérité, sans déguisement comme sans amertume.

Ils sont un peu responsables, par leur apathie et leur faiblesse, de l'affreux chaos dans lequel le pays se débat sous la gestion lamentable des politiciens radicaux.

Du jour où ils ont perdu le pouvoir avec le Maréchal, les vaincus ont trop désespéré de la bonne cause. Trop nombreux ils se sont retirés sous leurs tentes, déposant les armes, se

désintéressant désormais de la lutte et se bornant à gémir tristement sur les progrès d'adversaires acharnés à la curée, dont leur inaction accroissait l'audace et la force.

C'est ainsi qu'à Saumur, en dix-huit ans, l'opposition modérée n'a qu'une seule fois essayé d'entrer à l'Hôtel de Ville et de réagir contre l'orientation franchement radicale de sa municipalité.

Découragement, inertie, défaut de cohésion des forces conservatrices, telles sont les causes de cette déplorable torpeur.

Or, l'heure a sonné pour le grand parti des honnêtes gens de se réveiller, d'affirmer sa vitalité, non par de stériles lamentations sur les maux du jour, mais par des actes : le pétitionnement, l'organisation des associations autorisées, la résistance effective à l'arbitraire, en attendant la grande bataille électorale qui est proche.

La réaction, dont le Boulangisme n'est que l'une des formes, contre les abus et les scandales de la gestion radicale, s'accroît tous les jours.

Un immense mouvement de dégoût, parti des campagnes, ruinées et désabusées, s'étend aux villes qui, déjà nombreuses, font appel aux conservateurs.

L'expérience démontre qu'un petit noyau d'hommes résolus et énergiques peut des prodiges. Quels obstacles résisteraient à la grande armée conservatrice, marchant à rangs serrés à la défense des principes sociaux essentiels de la prospérité intérieure, de la grandeur extérieure de la France ?

Le terrain est admirablement préparé : il faut semer !

Nous abjurons donc nos amis, conservateurs de la veille, comme ceux que la désillusion ramène à nous, de secouer leur fatal sommeil, d'agir, de s'unir à nous contre le radicalisme.

Aujourd'hui nous leur demandons peu d'efforts : seulement d'appuyer de leur adhésion la pétition adressée au Conseil général de Maine-et-Loire par un groupe d'électeurs saumurois, à l'effet d'obtenir que les élections municipales se fassent désormais par quartiers, au lieu de se faire sur une seule liste pour toute la ville.

Il est aisé de se rendre compte à première vue des avantages considérables que les conservateurs sont appelés à retirer de cette mesure, si elle est accueillie, comme nous n'en doutons pas : c'est l'entrée au Conseil municipal d'un groupe imposant de modérés, résolument antiradicaux, qui feront entendre nos justes réclamations et obligeront la municipalité à y faire droit.

Nous payons la plus grosse part des impôts ; nous avons bien le droit de contrôler l'emploi des deniers communaux.

Dans quelques jours, l'enquête sera close.

Il faut, sans tarder, aller à la Mairie consigner un avis favorable sur le registre de l'enquête.

Une phrase suffit :

Je suis partisan du projet de sectionnement électoral.

Et la faire suivre de sa signature.

A PROPOS DES PROCESSIONS

On nous écrit :

« Samedi soir a eu lieu, à l'Hôtel de Ville de Saumur, la séance du Conseil municipal, attendue avec impatience par une grande partie de la population saumuroise, car dans cette séance devait se résoudre une question toute palpitante d'intérêt, celle du rétablissement des processions dans notre ville.

Nous avons pensé que devant la gravité de la question, tous les membres du Conseil, sans exception, se seraient fait un devoir d'assister à cette séance, dans laquelle les intérêts d'une grande partie de leurs concitoyens allaient se discuter. Nous disons discuter par euphonie, car on ne discute rien au Conseil municipal de Saumur, on vote les volontés de M. le Maire. Aussi quel n'a pas été notre étonnement, en ne voyant réunis que la moitié plus un des conseillers municipaux, juste en un mot ce qu'il fallait pour voter avec fruit.

Il est vrai que ceux qui étaient là étaient les forts, les résolus ; les autres, les timides, les rose-tendre, avaient jugé prudent de s'esquiver, ne voulant probablement pas se mêler à une question aussi irritante et d'une si haute importance. Certains disent même, mais ce sont de méchantes langues, que plusieurs d'entre les conseillers absents avaient promis de soutenir le rétablissement des processions. Mais quel que soit le motif de leur abstention, nous ne pouvons les en blâmer, car c'est de bonne politique, et devant un avenir électoral chargé de tant de nuages, ils ont cherché à se ménager une planche de salut qui pourrait les ramener à l'Olympe après l'orage passé.

Mais la séance est ouverte et M. Boisson est élu secrétaire, et par ce fait, chargé de lire les rapports de la commission du budget. Ces documents, déjà ingrats par leur nature, le sont devenus encore bien davantage dans la bouche du secrétaire qui les a lus d'une façon presque incompréhensible.

Est-ce que la salle est insuffisamment éclairée, ou bien est-ce M. Doussain qui écrit trop mal ? C'est l'un des deux, car nous ne pouvons admettre que M. Boisson ne sache lire couramment, lui, un avocat !

Nous ne nous arrêtons pas sur le vote des budgets et sur ceux des différentes souscriptions, allocations, subventions, qui ont été élevés par M. le Maire avec ce talent qui lui est particulier.

Nous arrivons de suite à la question des processions, le clou de cette mémorable soirée, qu'il fut facile de voir quand la discussion

s'ouvrit, rien qu'à remarquer l'éclair de joie fauve qui illuminait la figure si sympathique de M. le Maire, commençant son speech.

Le discours de M. le Maire est cette fois-ci bien de lui, nous ne pouvons lui en contester la paternité, car il est bien l'expression de ses sentiments et porte le cachet de son autocratie républicaine. Rien n'y a été oublié, pas même ce petit avant-coureur du programme boulangiste qu'il compte probablement nous servir aux prochaines élections ; nous voulons parler de l'allusion au *referendum*, allusion qui n'était vraiment pas maladroite et très bien amenée. Seulement, ce que M. le Maire aurait bien fait de ne pas perdre de vue, c'est que le programme du Parti national comprend : *La plus grande liberté des idées religieuses*. Comme il a eu l'air d'oublier cela, les électeurs, au mois d'octobre, pourraient bien s'en souvenir.

Mon prédécesseur, a-t-il dit, s'était vivement ému, un jour, d'une manifestation cléricale qui devait se faire à l'occasion d'un pèlerinage à N.-D. des Ardilliers ; cependant il n'a pas voulu prendre sur lui de l'arrêter et c'est mon honorable collègue M. Liénard, je crois, qui s'est chargé de cette besogne.

M. Liénard a, par un geste que nous avons pris un instant pour un *med culpa*, rappelé que c'était en effet bien lui qui s'était chargé de l'affaire ; il eut mieux fait de rester tranquille, car il nous a rappelé qu'en cette occasion comme dans bien d'autres, il avait été envoyé aux prunes par un plus malin que lui.

Enfin, M. Combié, après avoir échafaudé tous ses arguments *contre*, a trouvé pour finir que les signatures des pétitions n'étaient pas sérieuses, beaucoup de femmes, beaucoup d'enfants, a-t-il dit, et même une famille entière d'Italiens. Mais, M. le Maire, vous ne devriez pas faire fi ainsi des Italiens, vous savez trop ce que vous leur devez.

La péroraison a été superbe ; là, M. le Maire s'est résumé, et a pour ainsi dire condensé son discours dans quelques paroles dont le sens est celui-ci : « Vous voyez, Messieurs, que je ne veux pas à tout prix des processions, et vous ne me ferez certainement pas l'injure de penser autrement que moi ».

Et les conseillers de dire : *Amen*.

Le maintien de la suppression des processions a été voté sans discussion.

M. Terrien a cependant profité de l'occasion pour développer assez clairement ses idées ; nous lui conseillerons de corriger quelque peu ses gestes qui ne sont pas toujours en harmonie avec ses périodes oratoires, et qui rappellent trop les exercices d'assouplissement des sociétés de gymnastique.

M. Girandier, lui, a proposé le vote secret, ce qui a paru indigner tous ses collègues et particulièrement M. Rivain, qui s'est éveillé tout à coup et a prononcé cette phrase énergique : « Il faut avoir le courage de ses opi-

nions ! » accompagnée d'un geste que Mirabeau n'eût pas renié.

Ah ! M. le Maire, vous empêchez les processions en nous donnant le fallacieux prétexte qu'elles portent atteinte à la liberté des croyances, comme si vous saviez respecter une liberté quelle qu'elle soit ; mais votre pensée s'est trop bien trahie dans votre discours pour que nous ayons pu nous y tromper ; vous n'avez cherché en cette occasion qu'à satisfaire votre haine contre la religion de vos concitoyens, et pas une autre idée n'a guidé votre décision.

Vous n'avez même pas pris en considération, vous, maire de la ville, les intérêts commerciaux de vos administrés.

Que vous importent ces questions de détail ! Le commerce de Saumur et les habitants eux-mêmes sont le moindre de vos soucis, puisque, lorsqu'on vous a exposé les justes réclamations du commerce saumurois, vous n'avez opposé qu'un éloquent et délicieux sourire dont Voltaire lui-même eût été jaloux.

Vous avez, par ce fait, assumé sur votre tête une responsabilité dont vous portez seul le poids. Et devons-nous vous le dire, nous, conservateurs, nous avons eu un instant peur que vous ne donniez satisfaction à nos justes demandes : c'eût été d'un bon politique à l'approche des élections, et cette mesure de conciliation vous eût peut-être conduit au Palais-Bourbon, l'objet de toute votre ambition. Eh bien, nous vous le disons maintenant, vous n'irez pas, car vous nous avez démontré encore une fois que dans toutes vos actions vous êtes guidé par votre haine et jamais par l'intérêt de vos électeurs.

UN COMMERÇANT.

UN MAIRE LIBÉRAL

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Barbezieux, chef-lieu d'arrondissement de la Charente, a voté, par 10 voix contre 6 et 6 absents, la suppression des processions.

M. Moslier, maire, qui n'est point suspect de cléricisme, mais respectueux de la liberté pour tous, a déclaré qu'il ne tiendrait aucun compte de ce vœu et qu'il préférerait donner sa démission plutôt que de prendre un arrêté qu'il considère comme vexatoire et injustifiable.

LE CARROUSEL DE SAUMUR A PARIS

Nous lisons dans le *Progrès militaire* : « Il est question de rééditer, cette année, dans les premiers jours de juillet, le brillant carrousel que l'École de cavalerie de Saumur a donné l'an dernier (16 et 18 avril) au Palais de l'Industrie.

» Comme l'an passé, cette fête aura un but charitable, car c'est à l'Œuvre des Femmes de France que nos officiers prêteront cette fois leur concours. »

Le *Figaro* dit de son côté :

« Ma Charmette, tu le sais bien, je t'aime un peu plus à mesure que le temps s'écoule. Je te vois d'ici fronçant tes jolis sourcils ; tu me trouves insupportable avec mes redites. La nature se redit bien, madame ; chaque vague a la même note, le vent dans les arbres a le même frémissement, et le rossignol ne connaît qu'une unique cantate : « *Amore! Amore!* »

Et puis, si le temps lui manquait dans les villes traversées, il écrivait du wagon même, continuant cette capricieuse correspondance, longue, courte, un journal où il relatait ses joies, ses fatigues et tous les incidents de sa vie d'artiste.

« Du wagon qui me conduit à Vienne, août 48... »

« Hier matin, au soleil levant, le train courait à travers de grandes plaines ; un vieux berger avec son troupeau animait le paysage ; un oiseau voyageur se reposait sur la flèche d'une chapelle, puis, agitant ses ailes, il prit son vol vers le Nord... vers la France peut-être... vers ces côtes Normandes où tu es reine. Aussitôt ma pensée vola dans la direction indiquée par l'oiseau ; elle le devança, et vint mettre à tes pieds, non pas l'encens des vaines louanges, mais l'or pur de l'affection.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE IX. — (Suite)

Elle ajouta avec une grâce câline :

— Pour te plaire, mon David, je renoncerais à Dieppe et à Trouville, quoique cette saison balnéaire me soit indispensable — c'est l'avis du docteur. — Notre Rita est aussi très affaiblie, toute pâle ; mais enfin nous resterons à Paris. Quant à la Bretagne sauvage, nous n'y pouvons songer ; ce serait ma mort : le spleen me tuerait.

Elle s'arrêta ; puis ayant jugé du bon effet de sa menace sur le visage expressif de son mari, elle reprit :

— Ne te chagrine pas, mon ami. Eh bien, je serai un peu faible, un peu nerveuse. Voilà tout.

Et les larmes de couler à nouveau.

— Ne m'en veux pas, David, sanglotait-elle, ne m'en veux pas. Je suis sans énergie. Ce voyage à Trouville m'eût fait tant de plaisir ;

j'y avais tant rêvé ; mais je me consolerais.

David demeurait silencieux, le front appuyé sur sa main. Il connaissait un moyen d'accroître les ressources de son budget : Voyager. Donner des concerts. Faire connaître à l'Europe ses compositions et son talent. Que de fois il y avait songé ; mais pour cela il fallait quitter sa femme, quitter sa fille. Était-ce possible ? Il eût tout donné au monde pour avoir la somme désirée par Charmette. Il eût signé tous les billets qui lui eussent été présentés, sans s'inquiéter du taux formidable de l'intérêt, mais son crédit était usé. Jamais il ne s'était senti si misérable. En quelques secondes, sa résolution fut prise. Il partirait ; et, mettant un baiser sur le front de sa femme, il dit, avec lenteur :

— Tu seras contente, Charmette. Tu iras à Trouville. Et moi bien loin, jusqu'au fond de la Russie.

CHAPITRE X

Vive avait été la souffrance du pauvre artiste en quittant sa femme et sa fille. Il l'avait cachée, cependant, ne voulant pas attrister les siens par des plaintes. Quelle serait la valeur du dévouement, si on le faisait comprendre et

sentir à autrui ? Parfois lui venait cette pensée désolante, que l'amour de Charmette était un bien faible amour comparé au sien ; mais il l'étouffait aussitôt, pour se dire : qu'importe, si j'aime ? Celui qui donne n'est-il pas le plus heureux ? Alors il se replongeait dans son rêve, et, sans cesse, il évoquait la Charmette idéale qui l'avait captivé.

Mirage de l'absence ! Les imperfections de l'être adoré renaissent dans l'ombre ; tout redevient lumière ; et voulant absolument que son idole fût moulée dans l'or pur, il continuait à l'encenser.

David écrivait fréquemment ; quelquefois une seule ligne : « Le ciel est assombri, les nuages sont épais et lourds ; ils m'oppressent ; je suis seul et le courage m'abandonne ; » ou bien, sous une enveloppe, il se contentait de mettre une feuille détachée d'une des nombreuses couronnes qui, partout, lui étaient offertes. Mieux que toutes les paroles, cette feuille disait bien l'hommage du talent déposé aux pieds de la femme tant aimée.

Un autre jour, après avoir longuement répété sa tendresse profonde, il s'en excusait avec cette gaieté qui faisait le fonds de son caractère, et qui le rendait si sympathique :

« Notre demande a été entendue :

» Un carrousel de l'École de cavalerie de Saumur doit avoir lieu au Palais de l'Industrie.
» Le ministre a donné son autorisation, et la date est fixée aux premiers jours de juillet.»

Enfin, la France militaire dit que « l'initiative de cette fête est due au général Danloux, commandant l'École ».

ASSAUT D'ARMES A L'ÉCOLE DE CAVALERIE

De même que l'an dernier, un assaut d'armes, présidé par M. le général L'Hôte, sera donné après-demain samedi, au manège des écuyers, par les officiers de l'École de cavalerie.

On cite, parmi les tireurs : le commandant Dérué, ancien directeur de l'École de Joinville-le-Pont; le commandant Burnez; le capitaine Voisin; le lieutenant de Montjou, du 6^e chasseurs, détaché à l'École; l'adjudant maître d'armes Catteau et les prévôts Péburier, Dhaine, Broueill et Viseur.

Prendront part à l'assaut MM. les lieutenants d'instruction, officiers-élèves et élèves-officiers.

L'adjudant Aufrère, dont chacun a admiré la belle tenue au précédent assaut, il y a un an, tirera avec M. Viseur.

De tous jeunes gens se montreront également dans cette fête militaire : le fils du général Danloux fera assaut avec l'adjudant Catteau, et les deux fils de M. de Piolant tireront entre eux au sabre.

Les intermèdes seront remplis par la Lyre du Chardonnet, musique militaire organisée par des amateurs élèves de l'École, laquelle exécutera : *Tancrède*, ouverture (Rossini); *les Ondines*, valse (W. Stenett); *la Polka des mar-teaux* (X.); *le Hussard*, marche (W. Stenett).

DÉBUTS DU CIRQUE FRANÇAIS

M. French, directeur de ce cirque, est arrivé ici dans un mauvais moment pour lui : l'époque des premières communions. Aussi n'y avait-il que demi-salle hier soir, pour les débuts. Aujourd'hui, il y a deux représentations, et je crains que le public ne fasse encore défaut pour la même raison. C'est vraiment dommage pour la direction, car le Cirque Français est remarquable, et les exercices en sont extraordinaires.

Impossible de décrire les prodiges d'équilibre sur le bicycle et le monocycle : c'est le dernier mot de l'agilité et de la souplesse, et la descente d'un escalier de dix-huit marches, par un monocycliste, est le dernier mot du casse-cou.

Les clowns-musiciens — artistes, devrais-je dire — ont obtenu un éclatant succès, et miss Diana donne le frisson quand on la voit si haut sur son fil de fer non tendu.

M. Henri French fait voltiger bouteilles, as-

» Malgré la tristesse du paysage, je me sentais heureux. La veille, j'avais reçu quelques mots datés de Trouville. Elle m'était arrivée, ta chère petite lettre, toute convertie de cachets étrangers, arrivée pour m'apporter... faut-il l'écrire... est-ce vrai ? arrivée, pour m'apporter l'amour profond de ma femme et une boucle des blonds cheveux de mon enfant ! Comme je les ai couverts de baisers ces cheveux soyeux de notre Rita ! Le parfum dont ils étaient imprégnés me rappelait l'élégance, la beauté de notre bien-aimée.

» Ah ! Charmette, qu'il me faut peu de chose pour être heureux ! La pensée de ton sourire, un baiser de notre petite fille, envoyé dans une lettre, et me voilà chantant intégralement des cantates au bonheur. J'entendais un menuet joyeux ; et, vite, atteignant mon carnet, y traçant à la hâte des portées, je me mis à noter. J'ai les meilleures espérances au sujet de cette soudaine inspiration. Je suis certain que ce petit menuet aura une véritable vogue. Et comme cette vogue représente une toison d'or pour l'heureux auteur de l'œuvre acclamée, je sais, rue de la Paix, un bijou que, souvent, nous avons admiré tous les deux. Te rappelles-tu, lorsque, le soir, la flamme du

siettes, lampes allumées, etc., etc., comme le vent fait des feuilles mortes.

Les exercices acrobatiques, les barres fixes, l'homme caoutchouc ainsi que les clowns forment un ensemble d'artistes et d'exercices remarquables.

La loge est confortablement installée, les costumes sont frais et élégants, et la « mise en scène » irréprochable.

Tout le monde peut aller voir le Cirque Français, et je souhaite que le public se rende en foule ce soir au Chardonnet; il emportera la meilleure impression des quelques heures qu'il aura passées au milieu de cette charmante et étonnante famille.

NEMO.

L'UTILITÉ DES PIÈCES DE DIX SOUS

Il est curieux de constater le rôle important que joue maintenant, à l'Exposition, la modeste pièce de 50 centimes.

Vous voulez entrer : le ticket se vend, dès à présent, couramment, dix sous.

Prenez-vous, aller et retour, le petit chemin de fer reliant au Champ-de-Mars l'esplanade des Invalides, c'est dix sous à déboursier.

Comptez maintenant les exhibitions particulières autorisées dans les diverses parties de l'Exposition et à la porte desquelles le tourniquet insatiable ne livre passage qu'après le don de la petite pièce d'argent en question ; il y en a bien une douzaine, sauf erreur. Et le pont roulant, dans le palais des machines, encore dix sous. Et le village japonais, dix sous pour changer. Et les régates, et l'entrée de l'écurie des ânes égyptiens, etc., etc., toujours dix sous, dix sous toujours.

C'est une obsession véritable.

LES DÉBALLEURS

Nous lisons dans le journal le Finistère du 5 juin :

« M. Bonnardel, de Nantes, s'était avisé, ces jours-ci, de faire déballer dans notre ville une certaine quantité de vêtements confectionnés, en annonçant, dans une affiche placardée sur les murailles, que ces vêtements provenaient d'un « terrible naufrage », ce qui lui permettait de les vendre presque pour rien.

» MM. Jacob frères jugeant, avec raison, que c'était un de ces boniments habituels aux déballeurs et qu'il n'y avait rien de vrai dans cette histoire de naufrage, ont assigné M. Bonnardel, pour concurrence déloyale, devant le tribunal consulaire.

» Le représentant de M. Bonnardel, interrogé par les juges, a avoué, sans difficulté, qu'il avait eu recours à une fable pour amorce le client. Dans son audience de lundi, le tribunal de commerce a condamné M. Bonnardel à 400 fr. de dommages-intérêts envers MM. Jacob frères et à l'insertion du jugement dans les deux journaux de Quimper. Il a ordonné, en

gaz traversait le diamant de cette bague, de quelle lueur de prisme il pailletait le velours bleu de l'écrin... Et tu souriais, et tu disais : « Que ce diamant est beau ! Quel éclat ! quel feu ! »

» Tu l'auras, ma Charmette. C'est peut-être une nouvelle folie, mais le menuet le soldera. »

(A suivre)

En Cour d'assises :

— Accusé, dit le président, pourquoi avez-vous tué votre femme ?

— La vie commune était devenue insupportable.

— Il fallait vous séparer.

— Je lui avais juré de ne la quitter qu'après sa mort.

Il n'y a que deux voyageurs dans le compartiment.

— Pouvez-vous me dire, monsieur, s'il y a un signal d'alarme dans le train ? — dit l'un d'eux à son vis-à-vis.

— Ma foi, — répond l'autre bonnement, après avoir regardé de tous les côtés, je n'en vois pas.

— Alors, monsieur, — reprend le premier avec la plus exquise politesse, — permettez-moi de vous prier de me remettre votre bourse.

outre, que les affiches mensongères seraient lacérées. »

TOURS. — Lundi, à la cavalcade, le bon peuple a fait un excellent accueil aux deux rois.

Devant le café de la ville, un groupe compact n'a cessé d'acclamer les souverains.

Quand Henri III est passé, des cris nombreux de « Vive le Roi ! » se sont fait entendre.

La reine a été également fort applaudie.

Avez-vous remarqué, dit le *Messageur d'Indre-et-Loire*, que c'est toujours dans les annales royalistes de la France que MM. les républicains sont obligés de chercher pour l'organisation de leurs fêtes historiques et de bienfaisance ?

Il n'y a pas grand'chose à récolter, à ce qu'il paraît, dans les fastes républicains.

LOUDUN. — Un petit incident s'est produit à l'audience du 7 juin.

Le nommé Person, dont le casier judiciaire est déjà orné de plusieurs condamnations, était traduit devant le tribunal pour mendicité et vagabondage; aux questions qui lui ont été posées par M. le président, cet individu a répondu par des outrages, disant : « Vous êtes des imbéciles. »

Le tribunal, faisant droit aux conclusions de M. le procureur de la République, a condamné Person à 4 an de prison pour outrages aux magistrats, ce qui ne l'a pas empêché de protester contre l'indulgence avec laquelle il était traité, demandant une condamnation plus sévère.

VARIÉTÉS

Sous ce titre : *L'histoire au jour le jour*, la *Gazette de France* publiait dimanche l'éphéméride ci-après :

9 JUIN 1793

PRISE DE SAUMUR

Saumur est sur la rive gauche de la Loire, et il est défendu à l'ouest par la rivière du Thouet, qui vient du sud; les républicains étaient campés au midi de la ville entre la Loire et le Thouet, et avaient élevé des redoutes en avant de la rivière, à la jonction des deux routes partant à l'ouest de Vihiers, et au sud de Montreuil.

Le 9 juin, les Vendéens arrivèrent, une partie venant de Montreuil, entre le Thouet et la Loire, sous La Rochejaquelein, l'autre sous Lescurie essayant de passer le Thouet à un pont en aval des redoutes, après les avoir tournées. Celle-ci fut d'abord mise en déroute par les cuirassiers, dont l'invulnérabilité effrayait les paysans; un hasard qui renversa deux caissons sur le pont et arrêta les cuirassiers lui permit seul de se rallier et de rétablir le combat. Mais, de l'autre côté, le succès avait été complet; La Rochejaquelein, tournant le camp, l'attaqua par derrière pendant que de Beaugé l'attaquait par devant, jeta hardiment son chapeau par dessus les retranchements en criant : Qui va me le chercher ? s'y élança le premier, y pénétra pendant que de Beaugé y pénétrait de son côté, et les républicains se mirent à fuir en déroute vers la ville, jetant leurs armes dans les rues pour arriver plus vite au pont de la Loire.

La Rochejaquelein et de Beaugé s'élançèrent derrière eux, entrèrent seuls dans la ville, à cheval, et après l'avoir traversée virent l'armée des Bleus fuyant en désordre sur le pont de la Loire; tandis qu'ils faisaient sur elle feu de leurs fusils, et même de deux pièces de canon qu'ils avaient trouvées chargées, ils furent rejoints par une soixantaine de leurs soldats, franchirent avec eux le pont pour donner aux fuyards une chasse inutile, revinrent sur leurs pas, coupèrent une partie du pont pour interdire aux Bleus tout retour offensif, et rentrèrent dans Saumur où ils trouverent que la division de Lescurie avait pénétré de son côté.

Cependant les redoutes de l'Ouest tenaient toujours, et le brave Coustard, qui les occupait, pouvait reprendre la ville en tombant à

son tour sur les derrières des Vendéens; mais il fallait pour cela retraverser le Thouet sur un pont que les Vendéens avaient garni de canons; il voulut l'essayer : « Où nous envoyez-vous ? » lui dirent ses cuirassiers. — « A la mort », leur répondit-il; ils allaient toutefois s'élançer, mais « la lâcheté du 5^e bataillon de Paris ne le permit pas; ces indignes soldats refusèrent d'obéir, saisirent Coustard et le mirent à la bouche d'un canon en ordonnant aux canonniers de faire feu; les canonniers sauvèrent leur général qui, séparé par la ville de l'armée républicaine en fuite, prit avec ses troupes la route d'Angers... »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 juin 1889.

Les affaires ne sont pas plus animées aujourd'hui qu'hier. C'est à peine s'il s'est produit une variation de deux centimes sur les rentes. 3 0/0, 86.62; 4 1/2 0/0, 104.65.

Le Crédit foncier entretient par continuation un bon courant de transactions de 4,338 à 4,340.

La Société générale cote 458.75 sans changement.

La Banque d'Escompte se maintient à 530. On traite de 760 à 762 la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 597.50, le Crédit Lyonnais à 678.75.

L'assemblée des actionnaires du Crédit Mobilier a eu lieu le 29 mai sous la présidence de M. Wallat. Les excellents résultats de l'exercice 1888 ont permis la distribution d'un dividende de 27 fr. par action. Les bénéfices, s'élevant à 2,043,246.64, se répartiront comme suit : réserve légale, 95,827.27; dividende, 1,620,000; prélèvements statutaires, 85,263.15; report à nouveau, 242,136.22. Un acompte de 12 fr. ayant été distribué en janvier, le solde sera payé le 1^{er} juillet.

Le rapport constate que toutes les affaires anciennes de la Société sont des plus prospères; nous citerons entre autres : la Nouvelle Compagnie Immobilière, la Société de Port-Saint-Louis, les moulins de Corbeil et les usines du Havre, le Lexington, le Crédit Algérien, les Téléphones de Madrid et la Banque générale de Madrid.

Parmi les affaires nouvelles, le Crédit Mobilier a pris une part importante à la création du chemin de fer de Porto-Rico, complété par la Société d'entreprises et constructions coloniales.

Sur la proposition d'un grand nombre de ses membres, l'assemblée a voté des remerciements au Conseil d'administration.

Le Panama est à 56.

L'obligation des Chemins de fer Économiques est demandée à 378.

BOURSE DE PARIS

Du 12 Juin 1889

3 0/0	86 50
3 0/0 amortissable	88 70
4 1/2	104 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEU, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre;
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre;
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre;
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre;
Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre;
Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 4 fr. 50 le litre;
Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.
Tous nos liquides sont vendus verre compris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

VIENT DE PARAITRE

Le Fascicule n° 3

DU

FIGARO - SALON

PAR ALBERT WOLFF.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

MAISON D'HABITATION

A Saumur, rue de Lorraine, 32, Avec Cour, Jardin bien arboré.

Vastes Communs.

Le tout en très bon état.

FACILITÉS POUR LE PAIEMENT.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire. (379)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

APRÈS DÉCÈS

Aux enchères publiques,

A Saumur, commune de Distré, le DIMANCHE 16 JUIN 1889, à 1 heure précise, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

DE MEUBLES

OBJETS ET EFFETS MOBILIERS

A usage de maison de maître, de vigneron et de fermier.

Vente au comptant, plus 10 0/0 pour frais. (524)

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON

Avec Jardin & Servitudes

Sise à la Croix-Verte.

S'adresser à M. DUPONT, 98, rue Saint-Nicolas. (423)

A LOUER

En totalité ou en partie

UN VASTE JARDIN, parfaitement en état, entouré de murs garnis d'espaliers en plein rapport; en outre, toutes les allées sont bordées de cordons de pommiers; une pompe se trouve dans le jardin, situé avenue de la gare de l'Etat, joignant la propriété de M. Rosset. S'adresser à M. ROSSET.

A CÉDER

Pour cause de décès

LE

GRAND CAFÉ DE L'UNION

Situé à Saumur, rue de la Comédie.

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC MAGASIN

A SAUMUR, RUE DU Puits-Neuf. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Chaussures

Bonne Clientèle à Façon

S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

MAISON DE MODES

M^{me} PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprentieuse.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 49, en face la Caisse d'Épargne.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

VOYAGES INTERNATIONAUX

Exposition Universelle 1889.

SÉJOUR FACULTATIF à PARIS

1^{re} classe... 25 fr. } par jour
2^e classe... 20 fr. }

LOGEMENT et NOURRITURE COMPRIS.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser: 6, rue du Temple, Saumur.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de MM. Wickham Fr^{es}, Drs, Ch^{em}, Hern^{es}, rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^o LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres	6 »			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Château-du-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29			12 54	3 6	7 36	1 13	5 51
Linières-Bouton	11 39				3 18	7 47		6 2
Vernantes	11 55				3 33	7 59		6 13
Blou	12 5				3 45	8 11		6 23
Vivv	12 15				3 55	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 27			1 29	4 5	8 30	1 48	6 42
(départ)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arrivée)	12 41				4 24	8 41		7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 51				4 36	8 51		7 11
(départ)					4 43	8 30		6 50
Nantilly (départ)		8 31	10 37		4 13	8 30		7 3
Chacé-Varrains		8 37	10 44		4 25	8 43		7 9
Brézé-Saint-Cyr		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9
Montreuil-Bellay		9 2	11		4 39	8 56		7 17
Thouars		9 19	11 24		2 7	4 59	9 8	2 22
Niort			11 57		2 24	5 53	9 38	2 44
Saintes					4 24	7 59		4 33
Bordeaux					6 28	11 5		6 14
					9 59	3 36		9 2
					soir	matin		soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				8 18	8 20		3	
Saintes				7 15	10 20		11 39	6 26
Niort				9 32	12 32		2 5	5 30
Thouars		6 5		12 14	12 50	4 30	4 15	8 21
Montreuil-Bellay	9 35	6 38			2 3	4 55	9 6	10 31
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41	
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 46	5 26	9 49	
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			2 51	5 31	9 55	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 22	7 45			3 2	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25		2 11	5 20		
Nantilly (départ)		7 38	11 36		2 53	5 33		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)		7 47	11 44	1 29	3 1	5 41		10 58
(départ)		7 57	11 51	1 37	3 5	5 45		11 5
Vivv		8 10	12 9		3 17	5 57		
Blou		8 19	12 18		3 26	6 6		
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18		
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 51	6 30		
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 4	6 42		11 42
Château-du-Loir		10 7	2 15	2 38	5 9	7 48		12 24
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4		3 22
Paris		6 25		8	11 35	2 27		5 10
		soir		soir	soir	matin	soir	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 34	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 36

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	12 38	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	4 2	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	1 4	4 4

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 53	12 53		
Moncontour	7 41	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vandelnay	7 4	9 40	4 46	5 40	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vandelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46		12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16
			soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 45		6 10	8 40	12 7	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	8 44	14 19	2 57	5 35	9 35
La Méritré	2 52	7 10	9 9	11 58	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	9 17	12 7	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 3					